



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ophtalmologistes

Question écrite n° 45503

## Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la situation des ophtalmologistes en France. Selon un récent rapport de la Caisse nationale d'assurance maladie, la France va manquer sérieusement d'ophtalmologistes à l'horizon des années 2008-2009. La situation est déjà grave dans certaines régions puisque les délais d'attente de rendez-vous peuvent dépasser parfois les six mois. Aussi, elle lui demande quelles mesures il entend prendre pour remédier à cette situation.

## Texte de la réponse

En 2004, la démographie médicale est caractérisée à la fois par une densité globale élevée (338 médecins pour 100 000 habitants, près de trois fois plus qu'en 1970) qui recouvre toutefois des situations très variables selon les spécialités, le mode d'exercice et la répartition géographique de l'offre. La forte croissance démographique du corps médical s'est accompagnée d'une nette augmentation de la part des spécialistes qui est passée de 43 % en 1984 à 51 % en 2003. Cela correspond à une augmentation du nombre de spécialistes très importante en valeur absolue, de plus de 40 000 en dix-neuf ans. Au 1er janvier 2003 les ophtalmologistes représentaient 5,3 % de l'ensemble des médecins spécialistes français, 22,5 % de l'ensemble des spécialités chirurgicales et 8,9 % des libéraux. L'ophtalmologie, dont les effectifs sont passés de 3 648 au 1er janvier 1984 à 5 406 au 1er janvier 2003, soit une augmentation d'un plus de 67,5 % en dix-neuf ans, est l'une des spécialités médicales qui ont bénéficié de la forte augmentation de spécialistes. Les effets du numerus clausus, relativement bas jusqu'en 1998 (3 583 postes) et les ajustements techniques nécessaires entre spécialistes et omnipraticiens et entre les trente-huit spécialités médicales dans lesquelles sont actuellement formés les internes, vont faire baisser les effectifs des ophtalmologistes dans les prochaines années. Néanmoins, cette légère baisse des effectifs maintiendra la densité moyenne des ophtalmologistes en France à une valeur proche ou souvent supérieure à celle de nos voisins européens. Tous les pays européens, dont la montée démographique forte des années 70 est similaire à celle observée en France, connaîtront une baisse démographique souvent plus importante. Il est vrai que des déficits d'ophtalmologistes peuvent apparaître d'ores et déjà dans certaines zones géographiques compte tenu notamment de la libre installation des médecins en France et du fait que 86 % des diplômés en ophtalmologie choisissent d'exercer en libéral. Face à ces déficits et à la baisse démographique inéluctable et prévisible qui touchera l'ensemble du corps médical français et qui situera vraisemblablement entre - 8 % et - 12 % à l'horizon 2020, le Gouvernement a relevé le numerus clausus à 5 550. Cet effort sera poursuivi dans les prochaines années et sera proportionnel aux capacités d'accueil des facultés de médecine.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Aurillac](#)

**Circonscription :** Paris (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45503

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé** : santé

**Ministère attributaire** : santé

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 3 août 2004, page 6002

**Réponse publiée le** : 21 septembre 2004, page 7433